

Coordination des Collectifs CMPP Nouvelle Aquitaine  
Courriel : coord.collectifs.nacmpp@gmail.com  
Chez Syndicat CFDT santé sociaux Dordogne  
26 rue Bodin 24029 Périgueux Cedex

A l'attention de Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Nouvelle Aquitaine, le 18 avril 2020

Objet : Abrogation du cahier des charges de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Président,

Nous vous sollicitons pour que vous soyez en mesure d'étudier la question de l'abrogation du cahier des charges qui va s'imposer par la mise en place d'un plan d'action à tous les Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP) de Nouvelle Aquitaine dès fin 2020.

Nous venons vers vous après avoir tenté en vain d'alerter l'ARS Nouvelle Aquitaine du grand risque qu'elle fait courir à la population, aux enfants, aux adolescents et à leurs familles que nous recevons dans nos CMPP. Certains collectifs de CMPP, la fédération des CMPP (FDCMPP), des associations, de nombreux syndicats professionnels et salariés ont également alerté Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, et l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Le nouveau cahier des charges nous impose de recevoir essentiellement des enfants et des adolescents présentant des troubles dits neuro-développementaux. Il sépare artificiellement souffrance psychique et handicap, comme si l'un et l'autre étaient opposables. Nous sommes bien-sûr conscients de l'attention particulière à apporter à ces patients et à leurs parents. Devons-nous pour autant, au nom de cette juste cause, laisser sur le bord du chemin les enfants agressés, abusés, placés en famille d'accueil pour être protégés, les adolescents, fragiles, suicidaires, leurs familles que nous rencontrons quotidiennement, et qui n'auront pas d'autres lieux pour accueillir leur souffrance?

En effet, le sanitaire est débordé. Il ne pourra pas absorber 80% des patients de notre file active que le cahier des charges de la Nouvelle Aquitaine nous impose de ne plus recevoir. Et quand certaines familles se tourneront vers le libéral, la plupart ne le pourront pas, ce qui creusera inévitablement des inégalités.

Quel enfant ne rencontre pas des difficultés de séparation, de socialisation ou des difficultés scolaires qui peuvent être associées à des symptômes tels qu'une énurésie, un retard de langage, de motricité... ? Quel adolescent ne rencontre pas le risque de la toxicomanie, du repli sur soi, des ruptures dans sa scolarité ou dans ses relations avec ses pairs...? Où iront leurs parents inquiets, en demande d'aide et à qui pourront-ils s'adresser ?

Les CMPP ont de tout temps travaillé pour alléger la souffrance psychique de tous les enfants, adolescents, handicapés ou non, et de leurs familles tout en prenant en compte les troubles fonctionnels et les adaptations pour le maintien en milieu ordinaire. Au demeurant, dans la crise actuelle liée au covid 19, les CMPP sont pleinement mobilisés, inventent grâce à leur réactivité et leur souplesse des modalités de soutien pour les familles, les enfants, les adolescents et maintiennent leur travail de partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la PMI notamment.

Nous avons manifesté le 13 Mars 2020 devant l'ARS Nouvelle Aquitaine afin de maintenir un accès aux soins pour tous, sans distinction ni discrimination diagnostique, et pour défendre une pluralité des approches, garante de la Liberté de choix pour les parents. Nous avons rencontré M. Laforcade et M. Acef, respectivement Directeur Général et Directeur Délégué à l'Autonomie à l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ils sont restés sourds et insensibles à nos arguments, dans une logique exclusivement comptable. Ils exigent de nous centrer essentiellement sur les troubles neuro-développementaux.

Dans votre discours du 16 mars vous nous avez dit que nous devrions changer de paradigme, pour vivre dans un monde où des valeurs telles que la solidarité, le souci de l'autre, seraient des valeurs essentielles, car nous n'avions plus le choix.

C'est ce que nous souhaitons pour nos CMPP : ne pas choisir certaines catégories d'enfants, ne pas "trier" à l'entrée de nos CMPP les enfants selon leurs troubles, leurs difficultés, parce que nous savons qu'un trouble "léger" peut devenir, s'il n'est pas traité, une pathologie lourde.

Demain, quand l'épidémie sera vaincue, les familles auront besoin d'un accueil et de soins psychiques. Elles auront perdu un enfant, un frère, un parent, un ami, un emploi... et nous voulons être là pour elles. Nous souhaitons recevoir les enfants et les familles qui auront été psychiquement impactées par l'épidémie du Covid 19 mais également tous les autres enfants nécessitant des soins tels que nous pouvons les offrir en CMPP.

C'est pour cela qu'en désespoir de cause, nous vous sollicitons pour que vous demandiez à l'ARS Nouvelle Aquitaine d'abroger son cahier des charges, parce que nous vivons tous dans le même monde, un monde où la Fraternité et où la visée d'une « vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes »<sup>1</sup> ne sont pas des mots vains.

Nous espérons, au vu des grandes difficultés à venir pour la population fragilisée, les enfants, adolescents et leurs parents, que vous entendrez notre alerte.

Peuvent-ils compter sur vous ?

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, notre respectueuse considération.

Collectif CIPMSNA (Collectif Inter Professionnel Médico-Social Nouvelle Aquitaine)

Collectif CMPP 24 En colère

Collectif CMPP 16 Mobilisés

Collectif CMPP 33 Mobilisés

Collectif CMPP 40

Collectif CMPP 64

Collectif CMPP 23

Collectif interprofessionnel CMPP/CGI 47

---

1 Ricœur (P), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.

Collectif CMPP 79 pour tous  
Collectif intersyndical CMPP 86 (CGT action sociale 86 / SUD Solidaires santé sociaux 86)  
CFDT santé sociaux Béarn 64  
Intersyndicale CFDT santé sociaux 24 / CGT action sociale 24  
CGT action sociale 79  
Pour l'UFAS-CGT : Patrice Coeymans  
Syndicat LAB

Avec le soutien de la FDCMPP (Fédération Des CMPP)

copies à : Monsieur le Premier Ministre Edouard PHILIPPE  
Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN  
Monsieur le Secrétaire d'Etat au Ministère des Solidarités et de la Santé chargé de la  
Protection de l'Enfance Adrien TAQUET  
Madame la Secrétaire d'Etat des Personnes Handicapées Sophie CLUZEL  
Monsieur le Député de la 5ème circonscription de Gironde Benoît SIMIAN  
Monsieur le Député de la 8ème circonscription de Moselle Brahim HAMMOUCHE  
Madame La Présidente de l'UNAFAM Marie-Jeanne RICHARD